

*Attribution de temps***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTAPE DU RAPPORT ET LA 3^E
LECTURE DU BILL C-85**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 décembre, de la motion de M. Whelan:

Que, relativement au bill C-85, loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, un jour de séance soit attribué pour chacune des étapes du rapport et de la troisième lecture du bill; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape du bill à l'étude soit mise aux voix, immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, jusqu'ici j'ai vu l'autre côté manifester clairement son intention . . .

M. Hnatyshyn: Où sont vos amis? Est-ce que vous n'en avez pas? Il n'y a personne autour de vous.

M. Whelan: . . . de ne pas permettre au bill C-85 de franchir rapidement la troisième lecture.

Une voix: Vous avez menacé de démissionner. C'est cela qui nous a effrayés.

M. Whelan: Il a été dit publiquement dans certains milieux de la Chambre qu'ils allaient même, si c'était possible, empêcher le vote de 3^e lecture. Pour cette raison, madame le Président, et parce que ce projet de loi est absolument indispensable au maintien de la croissance des exportations agricoles canadiennes, je n'ai pas à m'excuser ou à regretter de proposer l'attribution de temps. Nous avons tant entendu parler de «clôture» . . .

Une voix: C'est la même chose.

M. Whelan: Il ne s'agit pas de clôture. L'attribution de temps au Parlement britannique, c'est une chose qui se fait automatiquement pour à peu près tous les bills. Il y a un ordre qui passe dans cette enceinte si les députés ne peuvent se mettre d'accord. Mais 99 fois sur 100, ils consentent à une attribution de temps pour la 2^e lecture, pour l'étape de l'étude en comité, etc., puis le projet revient à la Chambre. Tout cela est convenu avant même qu'on n'en vienne à la 2^e lecture d'un bill. S'il fallait en croire l'autre côté, le gouvernement innoverait, il ferait des monstruosité. Pourtant cette procédure d'attribution de temps est constamment utilisée au Parlement britannique.

S'il fallait les en croire, quand nous proposons au Canada de nous mettre au rythme du XX^e siècle dans la procédure parlementaire, nous violerions les principes démocratiques. Voilà une chose qu'on aurait du mal à faire admettre aux députés de Westminster.

M. Andre: Chez eux, leurs ministres démissionnent quand ils violent les règles.

M. Whelan: Voilà comment ils procèdent en fait tous les jours, et quand nous proposons de faire de même ici, on nous accuse d'innover. L'attribution de temps se pratique en Grande-Bretagne, et cela s'applique 99 fois sur 100 environ. Ce qu'il y a de regrettable, ce sont les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés en essayant de faire adopter cet important projet de loi qui va aider nos exportations agricoles.

Ces dernières semaines, le gouvernement conservateur de l'Ontario a eu recours à l'allocation de temps dans l'intérêt public pour un projet de loi indispensable. Je répète que dans le système parlementaire britannique, l'attribution de temps est un mécanisme normal et nécessaire, et nous devrions nous en servir plus souvent ici.

Quelqu'un m'a accusé l'autre jour, j'ai entendu ce qu'il disait de mon fauteuil ici, de ne rien entendre à la démocratie. Je me suis fait élire dès l'âge de 21 ans. Tous les ans, je participais à une campagne électorale. Je peux donc difficilement me laisser dire que je ne connais rien à la démocratie. J'ai fait partie de différentes commissions. J'ai été réélu à la Chambre à plusieurs reprises depuis 1962. En fait à chaque élection jusqu'en 1980. Il est injuste de dire que je ne connais rien à la démocratie quand on voit tout ce qui se passe ici à la Chambre et qui laisse à désirer.

• (1530)

Je me demande d'ailleurs si certains députés comprennent le sens de la démocratie quand je les vois agir ici. En ce qui concerne Canagrex, nos efforts en vue de nous entendre sur le projet ont été entravés surtout par l'opposition officielle celle-ci ayant affirmé des choses qui, dans la majorité des cas, n'avaient aucun fondement. Je suis vraiment estomaqué de ce qu'ils ont dit au sujet de Canagrex et de ses objectifs.

On a rapporté les propos de quelques ministres provinciaux de l'Agriculture relativement à Canagrex. Je leur suggère de consulter dans leur domaine respectif les lois, les règles et les règlements régissant leur propre société d'État. Plus de la moitié d'entre elles ont les pouvoirs nécessaires pour vendre et acheter. Et c'est vrai pour chacune des provinces canadiennes.

Le chef de l'opposition (M. Clark) cite les paroles du vérificateur général dans la lettre qu'il a envoyée au premier ministre (M. Trudeau). Cependant, il n'a pas donné les bonnes citations. Car le vérificateur général est loin de désapprouver le projet de création de Canagrex. Les membres du comité le savent trop bien. En fait, il l'a approuvé à plusieurs reprises au comité.

Toujours au comité, on a proposé 14 amendements aux 41 articles du projet de loi. On a dit que le ministre de l'Agriculture se refusait à tout compromis, qu'il ne cédait en rien, qu'il était intransigeant, entêté, buté. Pourtant combien de concessions n'ai-je pas faites? Si l'on veut citer le Vérificateur général, voyons un peu ce qu'il a dit au sujet du ministère de l'Agriculture, mon ministère. Voyez ce qu'il a dit:

Nous n'avons constaté aucune lacune grave dans les activités de planification et de gestion du ministère.